

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2493

15 octobre 2011

### SOMMAIRE

Arfis S.A. ....	119618	KD Manhattan Luxco S.à.r.l. ....	119620
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l. ....	119631	Koch KIG Luxembourg S.à r.l. ....	119636
Beta International ....	119624	KPI Residential Property 12 S.à r.l. ....	119623
CCMP Alaeo Luxco ....	119643	KPI Residential Property 12 S.à r.l. ....	119630
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l. ....	119628	KPI Residential Property 12 S.à r.l. ....	119623
Cityshopping S.à r.l. ....	119664	KPI Residential Property 12 S.à r.l. ....	119623
Copargest S.A. ....	119621	KPI Residential Property 20 S.à.r.l. ....	119630
Copargest S.A., S.P.F. ....	119621	KPI Residential Property 20 S.à.r.l. ....	119636
Du Poète A.G. ....	119656	KPI Residential Property 20 S.à.r.l. ....	119630
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A. ....	119651	KPI Residential Property 20 S.à.r.l. ....	119663
Elips Luxembourg SA ....	119624	KPI Residential Property 21 S.à.r.l. ....	119663
European Direct Property Fund ....	119623	KPI Residential Property 21 S.à.r.l. ....	119663
Finanz Investor Holding A.G. ....	119635	KPI Residential Property 21 S.à.r.l. ....	119664
Fondation André et Henriette Losch ...	119649	KPI Residential Property 21 S.à.r.l. ....	119664
Fortis Direct Real Estate Fund ....	119623	LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l. ....	119622
Généralpart ....	119648	MAZMANN - Let's talk about A.s.b.l. ...	119620
Goldenstorm S.A. ....	119656	McAfee Financial Holdings S.à r.l. ....	119630
IEE International Electronics & Engineer- ing S.A. ....	119618	McAfee Security S.à r.l. ....	119663
IM International Models Holding S.A. ...	119618	Memola, Lang & Hein S.à.r.l. ....	119630
International Real Estate Investors Holding S.A. ....	119618	M.I.T.L. ....	119664
International Recycling and Metal Compa- ny S.A. ....	119638	MMLUX S.à r.l. ....	119625
IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l. ...	119619	Monterey Consultants S.A. ....	119627
Jalis ....	119619	Ravara S.A. ....	119656
J & M 2006 / 2 S.C.I. ....	119638	Sems Internationale S.A. ....	119643
Kamille S.A. ....	119620	Spexs A.s.b.l. ....	119620
Karlo House S.à r.l. ....	119620	Super Price Me s.à r.l. ....	119646
		UMP ....	119619
		Vail Luxco S.à r.l. ....	119627

**IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011121050/10.

(110138960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Arfis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2011*

*Sixième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 15.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 15.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARFIS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011124189/22.

(110143311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**IM International Models Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121051/9.

(110139098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121053/10.

(110138912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**UMP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 146.515.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire en date du 15 juin 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ann De Kelder, née à Leuven, le 08 juillet 1966, demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Bart Verhaeghe (Président du Conseil) et Monsieur Luc Verelst jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016. De plus l'assemblée prend acte de l'adresse de Monsieur Luc Verelst qui demeure professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

*Pour UMP*

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011125051/29.

(110143212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**IOF Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

—  
Il est porté à la connaissance de tiers qu'ING Office Malta 2 Limited, un des deux associés de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 24 août 2011 et s'appelle depuis lors IOF Malta 2 Limited.

En conséquence de quoi, les associés d'IOF Real Estate Luxembourg S.à r.l. sont les suivants:

- IOF Malta 2 Limited, détenant 69.021 parts sociales ordinaires;
- ING Office Custodian Pty Limited, dans sa capacité de trustee d'IOF European Subsidiary Trust No. 1, détenant 300 parts sociales privilégiées PESC.

Luxembourg, le 26 août 2011.

*Pour la société*

Un mandataire

Référence de publication: 2011121055/17.

(110139212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Jalis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 485, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.419.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121059/9.

(110139143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Kamille S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 104.167.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Sebastian Buffart.

Référence de publication: 2011121061/10.

(110139071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Karlo House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 10, rue de Bridel.  
R.C.S. Luxembourg B 94.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121063/9.

(110138861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**KD Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KD Manhattan Luxco S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011121075/11.

(110139254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Spexs A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. MAZMANN - Let's talk about A.s.b.l.).**

Siège social: L-6680 Mertert, 49, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg F 782.

*Auszug zur Veröffentlichung*

Gegenwärtiger Auszug wird erstellt auf Grund der Beschlüsse welche einstimmig am 23. August 2011, in der Ausserordentlichen Versammlung der Mitglieder, und enthält folgende beschlossene statutarischen Änderungen:

« **Art. 1.** Der Verein trägt den Namen SPEXS A.s.b.l. mit Sitz in L-6680 Mertert, 49, rue Haute.

Eine Verlegung des Sitzes erfolgt durch einfache Abstimmung des Vorstandes.»

« **Art. 6.** Jeder kann mit Hilfe unseres Beitrittsformulars Mitglied des Vereins werden, volljährigkeit vorausgesetzt. Über Aufnahme oder Ablehnung entscheidet alleine der Vorstand.

« **Art. 8.** Die Jahresbeiträge werden durch den Vorstand erhoben. Der Jahresbeitrag wird in der Generalversammlung festgelegt (durch die Generalversammlung vom 8. November 2004 einstimmig auf 50 EUR (fünfzig Euro) festgesetzt). Eine Beitragsänderung unterliegt einer Beschlussfassung der Generalversammlung, kann jedoch die Summe von einhundert (100) Euro nicht überschreiten.»

« **Art. 10.** Dem Vorstand können nur Mitglieder beitreten, die am Tage der Vorstandswahlen volljährig sind.»

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für beglaubigten Auszug

Für SPEXS A.s.b.l.

M. Ortolani Sandro

Référence de publication: 2011121122/24.

(110139221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Copargest S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Copargest S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 25.962.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPARGEST S.A. S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 13 mai 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 266 de 1987, page 12730. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 89 du 17 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Réduction de capital à concurrence de EUR 5.409.874,50 (cinq millions quatre cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et cinquante cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.509.874,50 (cinq millions cinq cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et cinquante cents) à EUR 100.000,- (cent mille euros) par remboursement d'un portefeuille titres et espèces à l'actionnaire unique MEGIDDO CORP. INC..

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3) Réduction de la réserve légale de son montant de EUR 550.987,43 (cinq cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante-trois cents) à un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) par affectation aux autres réserves.

4) Distribution d'un dividende.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 5.409.874,50 (cinq millions quatre cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et cinquante cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.509.874,50 (cinq millions cinq cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et cinquante cents) à EUR 100.000,- (cent mille euros) par remboursement des titres suivants:

8.000 Alta Quality Bonds

19.000 Alta Selection

13.000 Alternative Investments Selection

30.000 CS (CH) SMI R

évalués à EUR 5.342.917,84 (cinq millions trois cent quarante-deux mille neuf cent dix-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) le 22 juillet 2011 et d'un montant en espèces de EUR 66.956,66 (soixante-six mille neuf cent cinquante-six euros et soixante-six cents) (CHF 78.526,7357) à l'actionnaire unique la société MEGIDDO CORP INC., avec siège social à Panama.

Ledit remboursement sera effectué sous l'observation des dispositions de l'article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour procéder au remboursement à l'actionnaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) / divisé en TREIZE MILLE (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire la réserve légale de son montant de EUR 550.987,43 (cinq cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante-trois cents) à un montant de EUR 10.000,- (dix mille euros) par affectation du montant de EUR 540.987,43 (cinq cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante-trois cents) aux autres réserves.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée, après avoir constaté que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 juillet 2011, il a été décidé de distribuer un dividende de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros), décide par les présentes de procéder à la distribution d'un dividende supplémentaire de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) par distribution des titres suivants:

17.029 Royal Dutch Shell PLC  
10.000 Actelion Ltd  
4.000.000 Good Life China Group Corp  
10.000 PDL Biopharma Inc

EUR 88.053,26746 MBA Community Loans PLC / 2010, échéance 15/06/2018 EUR 19.570 MBA Community Loans PLC / Regd. Notes, échéance 15/01/2019 EUR 2.900 MBA Community Loans PLC / Regd. Notes, échéance 15/06/2019 ayant une valeur total de EUR 872.447,86 (huit cent soixante-douze mille quatre cent quarante-sept euros et quatre-vingt-six cents) au 22/07/2011 et le solde par paiement en espèces de EUR 1.627.552,14 (un million six cent vingt-sept mille cinq cent cinquante-deux euros et quatorze cents) (CHF 1.866.279,86 et de USD 52.025,12) à l'actionnaire unique la société MEGIDDO CORP INC., avec siège social à Panama.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SOLHEID, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34494. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120429/91.

(110138610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.578,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.478.

I. L'adresse de Michael Robert Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121101/17.

(110139020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**KPI Residential Property 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121077/11.

(110139296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121078/11.

(110139297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 112.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121079/11.

(110139298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe,  
(anc. Fortis Direct Real Estate Fund).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

*Extrait des Résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 avril 2011*

En date du 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Messieurs Robert Van Straelen et Bernard Cardon de Lichtbuer en qualité de membre Conseil de Surveillance pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PRICEWATERHOUSECOOPERS pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour EUROPEAN DIRECT PROPERTY FUND  
BGL BNP PARIBAS  
Signature / Christian DOMINIQUE

Référence de publication: 2011121643/21.

(110138617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Elips Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

—  
*Extrait analytique du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2011*

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur et Administrateur Délégué de Monsieur Thierry Gravet, domicilié à B 1850 Grimbergen, Borgtstraat 44.

Elle décide également de renouveler le mandat d'administrateur de [ed-g] s.a. sise à Weiswampach, Am Hock 2, représentée par Monsieur Dominique Dejean, ainsi que celui de

Monsieur Michel Huyghe, domicilié à B-1160 Bruxelles, avenue Daniel Boon 75.

Ces Mandats sont renouvelés pour une période de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes au 31/12/2013.

A l'unanimité, l'Assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes. Madame Nadine Carelle, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.F. Kennedy, 26-28 pour une durée de 3 ans expirant après l'AGO de 2014 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2013.

Weiswampach, le 18 juillet 2011.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Thierry Gravet

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011124235/22.

(110143147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

---

**Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

—  
L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable BETA INTERNATIONAL (la "Société") ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte notarié en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial »), le 13 avril 1994.

L'assemblée a été présidée par Madame Sylvie Dobson, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires en date du 3 août 2011.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la Société avec effet au jour de la décision de la liquidation ou avec effet à toute autre date décidée par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

2. Nomination de BDO Tax & Accounting, représenté par M. Pierre Lentz et M. Murad Ikhtiar comme liquidateur de la Société.

3. Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés. Après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence qu'une (1) action est représentée à la présente Assemblée Générale.



Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 8 juillet 2011 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

*Première résolution*

En conformité avec les articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi de 1915"), l'assemblée décide de dissoudre la Société et de commencer la procédure de liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur la société BDO Tax & Accounting, société anonyme, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (RCS Luxembourg B 147571), représentée par M. Pierre Lentz et M. Murad Ikhtiar.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi de 1915.

Il peut en particulier accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la Loi de 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : S. DOBSON, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36948. Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120927/66.

(110139192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**MMLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 341, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.091.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société MENNLUX S. à r.l., ayant son siège social à L-5443 Roedt, 54, rue de Remich, RCS Luxembourg B 162495,
- 2) La société ECELUX Sàrl, ayant son siège social à 341, route d'Arlon, L-8011 Strassen, RCS Luxembourg B 161513, ici représentées par Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu des procurations sous seing privé ci-annexées.

Lesquels comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture et de décoration.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "MMLUX S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

#### *Souscription et libération*

Les 100 (CENTS) parts ont été souscrites par les associés comme suit:

1) La société MENNLUX S.à r.l., prénommée: CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
2) La société ECELUX S.à r.l., prénommée CINQUANTE parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale des associés*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Camille LUX, demeurant à L-5443 Roedt, 54, rue de Remich, né à Luxembourg, le 11 février 1963.

2.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Murat MUTLU, demeurant à L-8011 Strassen, 343, route d'Arlon, né à Eminonu, Turquie, le 5 mars 1972.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social est fixé à L-8011 Strassen, 341, route d'Arlon.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CAHEN, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36963. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011120601/88.

(110138472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Monterey Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.475.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2011*

Il a été décidé de renouveler les mandats:

L'assemblée prend la décision de renouveler les mandats

des administrateurs,

- M. James Jennings, demeurant à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg,

- Mrs. Lisa Francis, demeurant à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg,

- Ms. Ainsley Francis, demeurant à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg,

du administrateur délégué

- M. James Jennings, administrateur-délégué, demeurant à 7, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg

et du commissaire aux comptes

- Fides-Inter-Consult S.A., L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

*Administrateur*

Référence de publication: 2011121133/20.

(110138976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Vail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.802.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juillet 2011*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-3331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Vail Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011121231/16.

(110139222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.487.995,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

In the year two thousand eleven, on the 10<sup>th</sup> day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Françoise Pfeiffer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 10 August 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.113, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2007 (number 1919) (the "Mémorial C"), and whose articles have been amended for the last time by pursuant to a notarial deed dated 28 January 2008 published in the Mémorial C dated 23 April 2008 (number 999).

The appearing party being the sole partner of the Company requests the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolve to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-)

so as to raise it from its present amount of one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-four euro (EUR 1,487,994.-) to one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-five euro (EUR 1,487,995.-)

by the issue of one share having the same rights and obligations as the existing shares. The issue of the new share shall occur at its nominal value subject to the payment of a share premium of three hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 399,999.-).

The new share was subscribed by the existing partner, prenamed, paid up by a contribution in cash of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-), the difference between the nominal value of the newly issued share and the amount of the contribution in cash is to be allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the existence and of the value of the contribution was produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the above share capital increase, the sole partner resolves to amend article 6, 1<sup>st</sup> paragraph of the Company's articles of association, as follows:

**Art. 6.** "The Company's share capital is set at one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-five euro (EUR 1,487,995.-) represented by one million four hundred and eighty-seven thousand nine hundred and ninety-five (1,487,995.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre Zweitausendelf, am zehnten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frau Martine Schaeffer, mit Amtwohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

CitCor Residential Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183, und

hier vertreten durch Françoise Pfeiffer, Rechtsanwältin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund von einer Vollmacht, welche am 10. August 2011 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinigen Gesellschafter von CitCor Franconia Erfurt S.à r.l. (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.113, gegründet durch eine notarielle Urkunde mit Datum vom 9. Juli 2007 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. September 2007 (Nummer 1919) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist und dessen Gesellschaftssatzung zum letzten mal durch eine notarielle Urkunde vom 28 Januar 2008 veröffentlicht im Mémorial C vom 23. April 2008 (Nummer 999) abgeändert wurde.

Die erschienene Partei, die zugleich der alleinigen Gesellschafter ist, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

#### Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von einem Euro (EUR 1.-) durch Ausgabe von einem Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) und mit den selben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile,

vom aktuellen Betrag in Höhe von einer Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundvierundneunzig Euro (EUR 1.487.994.-) auf eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundfünfundneunzig Euro (EUR 1.487.995.-) zu heben.

Die Ausgabe des neuen Anteils erfolgt zum Nennwert mit einem Aktienaufgeld von dreihundertneunundneunzigtausendneuhundertneunundneunzig Euro (EUR 399.999.-).

Der neue Anteil wurde vollständig vom alleinigen Gesellschafter, oben benannt, bezahlt durch die Einbringung einer Geldeinlage in Höhe von vierhunderttausend Euro (EUR 400.000.-); der Unterschied zwischen dem Nominalwert des neuen Anteils und der Geldeinlage ist dem Aktienprämiumkonto zuzuordnen.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

#### Zweiter Beschluss

Augrund des vorherigen Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundfünfundneunzig Euro (EUR 1.487.995.-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million vierhundertundsiebenundachtzigtausendneuhundertundfünfundneunzig (1.487.995.-) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Pfeiffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2011. LAC/2011/36788. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118780/105.

(110136754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Memola, Lang & Hein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 125.795.

---

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121124/9.

(110139138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.706.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121080/11.

(110139299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.804.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121081/11.

(110139119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.804.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121082/11.

(110139120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**McAfee Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.932.

---

EXTRAIT

Il est noté que M. Keith Krzeminski, ayant son adresse professionnelle au 5000, Headquarters Dr., 75024 Plano, Texas, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 11 mars 2011.

Il est également noté que suite à une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 11 mai 2011, la distinction entre gérants de catégorie A et gérants de catégorie B a été supprimée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Doug Rice, gérant; et
- M. David Walsh, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011121652/21.

(110138666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.001,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., a company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"); represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, on 28 July 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- The 70,000 (seventy thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) to USD 70,001 (seventy thousand and one United States Dollars) by the issue of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 41,649,221 (forty-one million six hundred forty-nine thousand two hundred twenty-one United States Dollars);
3. Subscription and payment by the contributor of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company in order to reflect such action; and
6. Miscellaneous After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) to USD 70,001 (seventy thousand and one United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 41,649,221 (forty-one million six hundred forty-nine thousand two hundred twenty-one United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") (the "Increase of Capital").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder (the "Contributor") of the New Share and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind as described below.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Share and the Share Premium, is composed of a receivable for an amount of USD 41,649,222 (forty-one million six hundred forty-nine thousand two hundred twenty-two United States Dollars) held by the Contributor (the "Contributed Asset").

*Valuation*

The net value of the Contributed Asset amounts to USD 41,649,222 (forty one million six hundred forty-nine thousand two hundred twenty-two United States Dollars) which is equivalent to SEK 270,161,842 (two hundred seventy million one hundred sixty-one thousand eight hundred forty-two Swedish Krona) based on the USD/SEK exchange rate amounting to 6,4866 of Bloomberg GRAB as at 11 August 2011.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 August 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the receivable has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Peter De Rycker, manager of category A, with professional address at 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, manager of category A, born on 15 February 1971, Bonheiden, Belgium, with professional address at 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgium;
- c) Julie Arnold, manager of category A, with professional address at Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, England;
- d) William Allan, manager of category A, with professional address at Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Germany;
- e) Johanna van Oort, manager of category B, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- f) Nedim Görel, manager of category B, with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.: 70,001 (seventy thousand and one) shares.

The notary acts that the 70,001 (seventy thousand and one) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.



*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 70,001 (seventy thousand and one), represented by 70,001 (seventy thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

*A comparu:*

Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, daté du 28 juillet 2011, en cours de publication au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), et en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»).

II.- Que les 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars Américains) à 70.001 USD (soixante-dix mille et un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 41.649.221 USD (quarante et un millions six cent quarante-neuf mille deux cent vingt et un Dollars Américains);

3. Souscription et libération par l'apporteur de la nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article huit des statuts de la société afin de refléter de telles actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars Américains) à 70.001 USD (soixante dix-mille et un Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après (l'«Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 41.649.221 USD (quarante et un millions six cent quarante-neuf mille deux cent vingt et un Dollars Américains), devant être payée sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'émission») (l'«Augmentation de Capital»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique (l'«Apporteur») de la Nouvelle Parts Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Ici intervient l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission devant être entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après.

*Description de l'Apport*

L'apport fait par l'Apporteur en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale et du paiement de la Prime d'Emission est composé d'une créance d'un montant total de 41.649.222 USD (quarante et un millions six cent quarante-neuf mille deux cent vingt-deux Dollars Américains) détenue par l'Apporteur (l'«Actif Apporté»).

*Evaluation*

La valeur nette de l'Actif Apporté s'élève à 41.649.222 USD (quarante et un millions six cent quarante-neuf mille deux cent vingt-deux Dollars américains), l'équivalent en Dollars Américains de la somme de 270.161.842 SEK (deux cent soixante-dix millions cent soixante et un mille huit cent quarante-deux Couronnes Suédoises), suivant le taux de change de 6,4866 USD/SEK fourni par Bloomberg GRAB à la date du 11 août 2011.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 12 août 2011 restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport Preuve de l'existence de la créance a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Ici interviennent:

- a) Peter De Rycker, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 11, rue Aristide Bergès, BP 4, 38801 Le Pont-de-Claix, France;
- b) Stefaan De Boeck, gérant de catégorie A, né le 15 Février 1971, Bonheiden, Belgique, avec adresse professionnelle sise à 86 Erembodegem-Dorp, 9320 Erembodegem, Belgique;
- c) Julie Arnold, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford, OX4 4DQ, Angleterre;
- d) William Allan, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à Tullastraße 8-12, 69126 Heidelberg, Allemagne;
- e) Johanna van Oort, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- f) Nedim Görel, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.: 70.001 (soixante-dix mille et une) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 70.001 (soixante-dix mille et une) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 70.001 USD (soixante-dix mille et un Dollars Américains) représenté par 70.001 (soixante-dix mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000,- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36951. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119288/227.

(110137207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.365.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 18.00 heures le 3 mars 2011*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance de la nouvelle adresse de la société Wilbur Associates Ltd, commissaire aux comptes de la société, à savoir: Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, N-8188, Nassau, Bahamas.

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme Anique Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Alexandre Vancheri, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, N-8188, Nassau, Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011121644/24.

(110138767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121083/11.

(110139121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**Koch KIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.585.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Koch KIG Financing II, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, HM11 Hamilton, Bermuda,

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 21, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Koch KIG Luxembourg S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 143585, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg, of December 9, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 62 of January 12, 2009 and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated January 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 5, 2010.

II. Pursuant to a deed of the undersigned notary of December 16, 2010, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet, the sole shareholder decided to put the Company into liquidation and to appoint Ross A. Goering, as liquidator of the Company. Pursuant to a decision of the Sole Shareholder taken under private seal on December 21, 2010, Amanda Morales was appointed liquidation auditor of the Company.

III. The sole shareholder, having taken notice of the reports from the liquidator and the liquidation auditor, approves the reports and the liquidation accounts. The said reports and the liquidation accounts, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. The sole shareholder grants full discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the execution of their mandates.

V. The sole shareholder declares to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

VI. The sole shareholder pronounces the closing of the liquidation.

VII. The sole shareholder decides that the accounts and other documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently meeting are estimated at approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### WHEREOF

The present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Koch KIG Financing II, L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, HM11 Hamilton, Bermuda,

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg sous la nomination «Koch KIG Luxembourg S.à r.l.» (la Société ), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143585, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 12 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé, reçu en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 5 mars 2010.

II. Suivant acte du notaire soussigné du 16 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, l'associé unique a décidé de mettre la Société en liquidation et de nommer Ross A. Goering comme liquidateur. En vertu d'une décision de l'associé unique prise sous seing privé le 21 décembre 2010, Amanda Morales a été nommée commissaire à la liquidation.

III. L'associé unique, après avoir pris connaissance des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, approuve les rapports. Lesdits rapports, ainsi que les comptes de liquidation, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être enregistrés avec lui.

IV. L'associé unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

V. L'associé unique déclare reprendre à son compte tous l'actif, le passif et les engagements de la Société, y inclus ceux non encore connus.

VI. L'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la Société.

VII. L'associé unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui de droit.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17074. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118918/104.

(110136573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

### **J & M 2006 / 2 S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg E 3.135.

Suivant partage en date du 19 mai 2010, Monsieur Joël GHYS, né à Luxembourg, le 27 juin 1965, demeurant actuellement à L-8140 Bridel, 79, rue de Luxembourg a attribué ses parts sociales de la société J&M 2006 / 2 S.C.I. aux époux Marc SCHOLTES-MARINOVAIVANOVA.

Après ce partage, la répartition des parts sociales est comme suit:

- Monsieur Marc SCHOLTES, né le 24 novembre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée; . . . . .	75 parts sociales
- Madame Natalia MARINOVA IVANOVA, épouse Marc SCHOLTES, née le 10 août 1958 à Teteven (Bulgarie), demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée; . . . . .	25 parts sociales
TOTAL: . . . . .	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

J & M 2006 / 2 S.C.I.

Société Civile Immobilière

Romain ZIMMER

Mandataire

Référence de publication: 2011125027/22.

(110143084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

### **International Recycling and Metal Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.010.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mastergest Ltd., ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS, inscrite sous le numéro 05011484, ici représentée par Mme Sonia Agozzino, ayant comme résidence professionnelle 29 Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «INTERNATIONAL RECYCLING AND METAL COMPANY S.A.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La Société a pour objet principal toutes opérations commerciales en matière d'achat et vente de ferrailles et métaux, ainsi que les opérations de transformation et transport y afférant.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.



Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Mastergest Ltd., préqualifié, ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentée comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur João Alexandre SIMÕES, Administrateur de Sociétés, demeurant à F-94150 Rungis, 14, rue d'Orly, né à Figueiros Dos Vinhos (Portugal) le 24 avril 1973.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société Consultis S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.706.
4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Agozzino, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2011. Relation: RED/2011/1750. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011118904/246.

(110136744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**Sems Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2011*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DONATI Régis, Monsieur DIERICH Georges, Monsieur PESSI Ivo et Monsieur REIS Piero sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SEMS INTERNATIONALE S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011121207/20.

(110139228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., a partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-8543478,

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Wisconsin, U.S.A., on 15 August 2011.

CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., a partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-5150959,

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Wisconsin, U.S.A., on 15 August 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of CCMP Alaeo Luxco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 August 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des sociétés et associations.

The general meeting of partners is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to nine million five hundred thousand two euro (EUR 9,500,002.-) by the issue of nine million four hundred eighty-seven thousand five hundred two (9,487,502) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subsequent amendment of the article 5.1. of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

**Art. 5.1.** «The Company's share capital is set at nine million five hundred thousand euro two (EUR 9,500,002.-) represented by nine million five hundred thousand two (9,500,002) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.»

### 3. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to nine million five hundred thousand two euro (EUR 9,500,002.-) by the issue of nine million four hundred eighty-seven thousand five hundred two (9,487,502) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### *Subscription - Payment*

There appears Mr Gianpiero SADDI, pre-named, who declares to subscribe in the name and for the account of the pre-named partners, on the basis of the above-mentioned proxies, to the newly issued shares as follows:

- eight million three hundred seventy-one thousand six hundred fifty (8,371,650) shares by CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., pre-named, to be paid in cash for a total amount of eight million three hundred seventy-one thousand six hundred fifty euro (EUR 8,371,650.-)

- one million one hundred fifteen thousand eight hundred fifty-two (1,115,852) shares by CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., pre-named, to be paid in cash for a total amount of one million one hundred fifteen thousand eight hundred fifty-two euro (EUR 1,115,852.-)

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of nine million four hundred eighty-seven thousand five hundred two euro (EUR 9,487,502.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the precedent resolution, the general meeting decides to amend the article 5.1. of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

**Art. 5.1.** «The Company's share capital is set at nine million five hundred thousand-two euro (EUR 9,500,002.-) represented by nine million five hundred thousand-two (9,500,002) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 5000.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite auprès du General Registry of the Cayman Islands sous le numéro 20-8543478,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wisconsin, U.S.A. le 15 août 2011.

CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite auprès du General Registry of the Cayman Islands sous le numéro 205150959,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wisconsin, U.S.A. le 15 août 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'elles sont tous les associés de CCMP Alaeo Luxco, une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, non encore inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf millions cinq cent mille deux euros (EUR 9.500.002,-) par l'émission de neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents deux (9.487.502) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.1.** «Le capital social est fixé à la somme de neuf millions cinq cent mille deux euros (EUR 9.500.002,-) représenté par neuf millions cinq cent mille deux (9.500.002,-) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

3. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à neuf millions cinq cent mille deux euros (EUR 9.500.002,-) par l'émission de neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents deux (9.487.502) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

A comparu Mr Gianpiero SADDI, prénommée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des associés préqualifiés, en vertu des procurations susmentionnées, à l'émission des parts sociales comme suit:

- huit millions trois cent soixante et onze mille six cent cinquante

(8.371.650) parts sociales par CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., préqualifiée, souscrites et libérées en numéraire pour un montant total de huit millions trois cent soixante et onze mille six cent cinquante euros (EUR 8.371.650,-);

- un million cent quinze mille huit cent cinquante-deux (1.115.852) parts sociales par CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., préqualifiée, souscrites et libérées en numéraire pour un montant total d'un million cent quinze mille huit cent cinquante-deux euros (EUR 1.115.852,-).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents deux euros (EUR 9.487.502,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.1.** «Le capital social est fixé à la somme de neuf millions cinq cent mille deux euros (EUR 9.500.002,-) représenté par neuf millions cinq cent mille deux (9.500.002) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2011. LAC/2011/37427. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120412/142.

(110138158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Super Price Me s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.026.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Mathieu MAGRAS, gérant de société, né à Thionville (France) le 20 novembre 1984, demeurant à L-2168 Luxembourg, 88A, rue de Muehlenbach.

2.- Madame Josiane MONTENACH, employée privée, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957, demeurant à L-2168 Luxembourg, 88A, rue de Muehlenbach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "SUPER PRICE ME s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour compte d'autrui:

- a) le e-commerce de tous produits non réglementés;
- b) la création de supports publicitaires pour l'impression et le webdesign;
- c) l'organisation événementielle.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Mathieu MAGRAS, préqualifié, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2) Madame Josiane MONTENACH, préqualifiée, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Mathieu MAGRAS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société, faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAGRAS, MONTENACH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 août 2011. Relation: CAP/2011/3124. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011119787/138.

(110137014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

### Généralpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.958.

—  
Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2011

En date du 20 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prend acte de la décision de Monsieur Jean Thill de ne pas voir son mandat renouvelé.
- de nommer en qualité d'administrateur, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Romain GIRST, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.



- de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Thierry SCHUMAN, Jean-Claude SCHNEIDER, Carlo THELEN, Jacques LANNERS, Romain SCHMIT et Madame Daniela BOSSI pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

POUR GENERALPART

BGL BNP Paribas

Signature / Christian DOMINIQUE

Référence de publication: 2011121645/24.

(110138625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

### Fondation André et Henriette Losch, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 208.

*Comptes annuels et Rapport du réviseur d'entreprises agréée - 31 décembre 2010*

#### Table des matières

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE .....	1 -2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan .....	3
- Compte de profits et pertes .....	4
- Annexe .....	5-7

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréée*

Conformément au mandat donné, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation André et Henriette Losch, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour la période du 8 avril 2010 au 31 décembre 2010, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation André et Henriette Losch au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour la période du 8 avril 2010 au 31 décembre 2010, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 17 août 2011.

Pour Deloitte S.A

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé - Partner

<i>Bilan</i>			
<i>31 décembre 2010</i>			
<i>(exprimé en EUR)</i>			
ACTIF	2010	PASSIF	2010
ACTIF CIRCULANT		FONDS PROPRES (note 3)	
Avoirs en banque, avoires en compte de chèques postaux, et en caisse . . . . .	1.005.235,40	Dotation initiale . . . . .	1.000.000,00
		Résultat de la période . . . . .	5.235,40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT . . . . .	<u>1.005.235,40</u>	TOTAL FONDS PROPRES . . . . .	<u>1.005.235,40</u>
TOTAL ACTIF . . . . .	1.005.235,40	TOTAL PASSIF . . . . .	1.005.235,40

*Compte de profits et pertes pour la période se terminant le 31 décembre 2010*  
*(exprimé en EUR)*

CHARGES (note 4)	08/04/2010
	au
	31/12/2010
Autres charges externes . . . . .	16,00
RESULTAT DE LA PERIODE . . . . .	5.235,40
TOTAL CHARGES . . . . .	<u>5.251,40</u>
PRODUITS (note 5)	
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	5.251,40
TOTAL PRODUITS . . . . .	<u>5.251,40</u>

### Annexe 31 décembre 2010

**Note 1. Généralités.** La Fondation André et Henriette Losch (ci-après «la Fondation») a été créée le 8 avril 2010 et agréée par arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> mai 2010 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Joncs L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice couvre la période du 8 avril 2010 au 31 décembre 2010.

La Fondation a pour objet l'assistance dans le Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'enfants atteints de maladies graves ou malformations ou handicapés cérébraux moteurs et de leurs familles soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en s'associant à des organisations privées ou publiques.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

### **Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.**

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Charges

Les charges contractées et engagées par la Fondation sont enregistrées au compte de profits et pertes au cours de la période correspondant à la mise en œuvre des projets.

#### Produits

Les contributions à recevoir liées aux charges contractées et engagées directement par la Fondation sont comptabilisées en tant que produits au compte de profits et pertes à la même fréquence que les charges auxquelles elles se rapportent.

**Note 3. Fonds propres.** La Fondation a reçu suite à sa création les apports initiaux suivants en espèces de la part de:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 25.05.2010

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 27.05.2010

**Note 4. Charges.** Les intérêts et charges assimilées comprennent les frais bancaires encourus par la Fondation. La Fondation n'emploie pas de personnel.

**Note 5. Produits.** Les intérêts et produits assimilés consistent en des intérêts perçus sur les avoirs en banque.

#### Note 6. Revenus et Dépenses.

	EUR
Dons reçus	
Au début de l'année . . . . .	0,00
Additions . . . . .	1.000.000,00
A la fin de l'année . . . . .	1.000.000,00
Paiements effectués jusqu'au 31 décembre 2010:	
- projets . . . . .	0,00
- des projets relatifs à une période postérieure . . . . .	0,00
	<u>0,00</u>
Engagements de financement non encore payés . . . . .	0

#### Note 7. Budget.

Dons escomptés avant la fin de l'année 2011:

NOM	EUR
André Losch . . . . .	1.000.000,00
TOTAL: . . . . .	1.000.000,00

Affiliations:

NOM	EUR
Projet de rénovation et aménagement de la Maison 'Kriibskrank à Bruxelles' . . . . .	250.000,00
TOTAL: . . . . .	250.000,00
Solde - renforcement des fonds propres	750.000,00

Référence de publication: 2011120265/130.

(110137982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

### Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the company incorporated under the form of a partnership limited by shares named "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142827, having its registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Josph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800, dated November 20, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Josph Elvinger, prenamed, of March 3, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on May 4, 2011,

a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at seven million eight hundred eight thousand five hundred Euro (EUR 7,808,500.00) divided into:

- fifteen thousand three hundred thirty-six (15,336) class A ordinary shares consisting of eight thousand one hundred thirty-seven (8,137) class A1 shares and seven thousand one hundred ninety-nine (7,199) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

II. That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) and the GP has been authorized until November 20, 2013 to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on May 4, 2011 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of five million six hundred thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 5,635,500.00) to raise it from its present amount of seven million eight hundred eight thousand five hundred Euro (EUR 7,808,500.00) to the amount of thirteen million four hundred forty-four thousand Euro (EUR 13,444,000.00), by the creation and issuance of:

- five thousand nine hundred fifty (5,950) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

- five thousand three hundred twenty-one (5,321) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 6 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders. The board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the eleven thousand two hundred seventy-one (11,271) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of five million six hundred thirty-five thousand five hundred Euro (EUR 5,635,500.00) has been at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirteen million four hundred forty-four thousand Euro (EUR 13,444,000.00) divided into:

- twenty-six thousand six hundred seven (26,607) class A ordinary shares consisting of fourteen thousand eighty-seven (14,087) class A1 shares and twelve thousand five hundred twenty (12,520) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- two hundred and eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the “Ordinary Shares”.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the “Proceeds”) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a “Targeted Investment”).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the “Net Asset Value”) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary

Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the "Class C Share", shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the "General Partner"), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) divided into:

(a) four hundred ninety nine thousand eight hundred nineteen (499,719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;

(b) one hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250,000,000.00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four hundred seventy-three thousand one hundred twelve (473,112) class A shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand Euro (EUR 4.000,00).

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société (l'Associé Commandité) constituée sous la forme d'une société en commandite par actions "Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142827 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois

suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, précité, le 3 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité (le Conseil), prise en date du 4 mai 2011,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du Conseil et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le Conseil, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions huit cent huit mille cinq cents Euro (EUR 7,808,500.00) représenté par:

- quinze mille trois cent trente-six (15,336) actions ordinaires de classe A consistant en huit mille cent trente-sept (8,137) actions de classe A1 et sept mille cent quatrevingt-dix-neuf (7,199) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250,000,000.00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 4 mai 2011 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cinq millions six cent trente-cinq mille cinq cents Euro (EUR 5,635,500.00), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de sept millions huit cent huit mille cinq cents Euro (EUR 7,808,500.00) à treize millions quatre cent quarante-quatre mille Euro (EUR 13,444,000.00), par la création et l'émission de:

- cinq mille neuf cent cinquante (5,950) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées;

- cinq mille trois cent vingt et un (5,321) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les onze mille deux cent soixante et onze (11,271) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur les comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de cinq millions six cent trente-cinq mille cinq cents Euro (EUR 5,635,500.00) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions quatre cent quarante-quatre mille Euro (EUR 13,444,000.00) représenté par:

- vingt-six mille six cent sept (26,607) actions ordinaires de classe A consistant en quatorze mille quatre-vingt-sept (14,087) actions de classe A1 et douze mille cinq cent vingt (12,520) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des «Actions Ordinaires».

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires- A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'«Action de Catégorie C», sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le «Commandité»), susnommé.

Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250,000,000.00) répartis ainsi:

(a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) actions de catégorie A, chacune de valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

(b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(c) Une (1) Action de Catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent soixante-treize mille cent douze (473,112) actions de catégorie A intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégories A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et

- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille Euro (EUR 4.000,00).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 août 2011. Relation: EAC/2011/10818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011118815/245.

(110136616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Ravara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

---

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration par voie circulaire*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Benoît PARMENTIER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

Leo CAERS / B. PARMENTIER

*Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration*

*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Mr. Benoît PARMENTIER as Chairman of the Board. He will act as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 7<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

RAVARA S.A.

Leo CAERS / Benoît PARMENTIER

*Director / Director Chairman of the Board*

Référence de publication: 2011122159/25.

(110139252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Goldenstorm S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Du Poète A.G.).**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

---

L'an deux mille onze, le huit août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «DU POÈTE A.G.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.257, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 9 janvier 2008. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 25 février 2010.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur José FALLEAU, domicilié Gruuss Stroos, 24, L-9991 Weiswampach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent PETERS, domicilié rue Thier Oulet, 59, B-4480 Engis,

et comme scrutateur Monsieur Yves PASTUSZYNSKI, domicilié rue Robert Flament, 11, B-7950 Chièvres.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions de la Société d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est



régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en GOLDENSTORM S.A. et modification subséquente des statuts;
2. Modification de l'objet social de la société afin qu'il aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'import et l'export de boissons alcoolisées type champagne et méthode champenoise avec ou sans paillettes d'or et Goldenstorm à paillettes d'or.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

3. Abandon de la version allemande qui régissait les statuts de la société;

4. Adoption d'une version française des statuts suivie d'une version anglaise; en cas de divergences entre les deux textes la version française prévaudra.»

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "GOLDENSTORM S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Clervaux.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'import et l'export de boissons alcoolisées type champagne et méthode champenoise avec ou sans paillettes d'or et Goldenstorm à paillettes d'or.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

**Art. 6.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 7.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 8.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 11.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

**Art. 12.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi .

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "GOLDENSTORM S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Clervaux.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the Company is the import and export of alcoholic drinks of any type of champagne and method of grape pressing with or without sequin and goldenstorm with golden sequin.

The object of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euro (EUR 31) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares shall be bearer shares.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 7.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 2.30 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

**Art. 9.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circularly means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 11.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as

the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

**Art. 12.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 13.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 14.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 15.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.”;  
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en GOLDENSTORM S.A. et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, qui aura la teneur telle que repris dans l'agenda ci-dessus.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner la version allemande des statuts et d'adopter une version française suivie d'une version anglaise des statuts qui auront la teneur telle que décrite à l'ordre du jour ci-dessus.

En cas de divergence entre les deux textes la version française prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (2.000,- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Falleau, L. Peters, Y. Pastuszynski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2011. LAC/2011/36185. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011118220/356.

(110135546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**KPI Residential Property 20 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121084/11.

(110139122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121085/11.

(110138995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121086/11.

(110138996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

**McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.401,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.931.

## EXTRAIT

Il est noté que M. Keith Krzeminski, ayant son adresse professionnelle au 5000, Headquarters Dr., 75024 Plano, Texas, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 11 mars 2011.

Il est également noté que suite à une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 11 mai 2011, la distinction entre gérants de catégorie A et gérants de catégorie B a été supprimée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Doug Rice, gérant; et
- M. David Walsh, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011121653/21.

(110138671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**M.I.T.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 122.281.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 16.08.2011, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Der Gesellschaftssitz wird von 67, Gruuss-Strooss L-9991 WEISWAMPACH nach 2, Am Hock L-9991 WEISWAMPACH verlegt.

Xavier Meers  
Geschäftsführer / Gesellschafter

Référence de publication: 2011121115/14.

(110138839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121087/11.

(110138997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**KPI Residential Property 21 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121088/11.

(110138998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Cityshopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 148.298.

*Extrait de la résolution écrite de la gérante unique de la société Cityshopping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, prise à Luxembourg en date du 4 juillet 2011*

En date du 4 juillet 2011, la gérante unique de la société Cityshopping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 24, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

*Pour Cityshopping S.à.r.l.*

Par mandat

Laurent METZLER

Référence de publication: 2011121818/18.

(110140400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---